• (1240)

Avant d'aller plus loin, je tiens à préciser quelle était la position des conservateurs lorsque les libéraux ont au moins essayé de faire adopter un projet de loi. Les conservateurs s'y sont opposés et se sont empressés de défendre, une fois de plus, les intérêts de la grande entreprise. L'un des principaux détracteurs du projet de loi C-42 présenté par les libéraux était le ministre de l'Expansion industrielle régionale actuel (M. Stevens). Il faut se demander si le ministre a changé son fusil d'épaule pour pouvoir approuver le projet de loi de son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations. Bien sûr que non.

Il y a eu bien des changements au projet de loi C-42 initial. Cette mesure a été largement édulcolrée pour donner le projet de loi C-91 que nous avons sous les yeux. Bien sûr, nous savons que le gouvernement n'est pas très enthousiaste au sujet de cette mesure. Les ministériels la considèrent sans doute comme un mal nécessaire. Toutefois, compte tenu de l'idéologie conservatrice, une loi vraiment énergique sur la concurrence s'impose.

Le gouvernement parle sans cesse d'élargir le rôle du secteur privé. Il croit nécessaire de resserrer nos liens commerciaux avec les États-Unis et d'abaisser les tarifs douaniers à l'échelle internationale. Toutefois, la baisse des droits de douane ne remplacera pas une concurrence réelle sur le marché national. Certains ministres qui disent faire confiance aux forces du marché éprouvent souvent des difficultés. Par exemple, le ministre des Finances (M. Wilson) croit qu'il faut laisser le marché fixer la valeur du dollar canadien. Il en demeure convaincu jusqu'à ce que sa valeur dégringole vraiment trop, au quel cas il s'en prend aux spéculateurs. Parlons un peu de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney). Elle croit qu'il faut laisser les forces du marché fixer la valeur des produits pétroliers. Elle dit en être convaincue même si le prix de l'essence n'a baissé que de 3c. le litre tandis que le prix du pétrole brut a diminué de moitié ou même davantage. Elle continue à dire qu'elle se montrera patiente envers les sociétés alors que les automobilistes canadiens veulent qu'elle agisse pour réduire le prix de l'essence de 12c. le litre.

Je voudrais parler un peu d'une décision extrêmement importante qu'il faudrait prendre maintenant pour l'avenir de notre pays, une décision sur laquelle ce projet de loi n'a même pas la moindre influence. Je veux parler de la prise de contrôle de Genstar par Imasco. Avant de dire ce que ce projet a de néfaste je tiens à signaler que les néo-démocrates ne sont pas les seuls à s'opposer à cette prise de contrôle. Je voudrais vous citer un article paru dans le *Globe and Mail* il y a deux jours. Il s'intitule: «Les députés conservateurs s'opposent à la prise de contrôle de Genstar par Imasco et demandent la tenue d'un débat». Je voudrais vous lire un ou deux passages de cet article.

Un groupe de conservateurs de l'arrière-ban s'apprêtent à demander un débat spécial pour s'opposer à la prise de contrôle de Genstar Corp. par Imasco Ltd...

En vertu de ce marché de 2 milliards que Genstar a accepté hier, Imasco, conglomérat de tabagies, de pharmacies et de fast-foods dont le siège social se trouve à Montréal, contrôlera Canada Trustco Mortgage Co., filiale de Genstar. Canada Trust, dont les avoirs sont supérieurs à 20 milliards de dollars, est la septième institution financière au Canada.

Le mouvement d'opposition est mené par Paul McCrossan, député conservateur de York-Scarborough, qui s'oppose à toute prise de contrôle d'une importante institution financière par une société dont les activités ne concernent pas les services financiers.

Tribunal de la concurrence—Loi

Selon lui, grâce à ce genre d'acquisition, une société de fiducie risque de devenir captive de sa nouvelle société mère: une source de financement accommodante pour des transactions qui ne servent pas toujours les intérêts supérieurs des déposants de l'institution financière.

Puis l'auteur de l'article cite le député de Don Valley-Est

M. Attewell, député conservateur de la circonscription torontoise de Don Valley-Est et ancien vice-président de la planification générale à Guaranty Trust Co., a ajouté qu'à la suite des prises de contrôle récentes, le caucus conservateur souhaite vivement que le gouvernement intervienne tant à l'égard de la transaction Imasco-Genstar que dans le secteur plus vaste de la concentration d'entreprises

Voilà ce qu'a déclaré le député de Don Valley-Est et je cite à nouveau un extrait de l'article:

«Je m'intéresse à une question plus vaste, celle de la concentration des entreprises,» a déclaré M. Attewell. «Il faut y mettre un frein. Les prises de contrôle ne créent pas d'emplois. Souvent, elles ont même l'effet inverse compte tenu de la rationalisation qui a lieu après l'acquisition.»

C'est ce que disent les députés néo-démocrates depuis des années. On s'est moqué de nous en disant que nous ne comprenions rien aux affaires. Et pourtant, le député de York-Scarborough (M. McCrossan) et le député de Don Valley-Est s'opposent à cette mesure. A l'émission As It Happens d'il y a quelques jours, j'ai entendu le président du comité des finances, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), dire la même chose.

Je me demande où vit le ministre. Habite-t-il dans un monde imaginaire lorsqu'il nous propose ce projet de loi et nous dit qu'il permettra de résoudre les principaux problèmes de notre pays? Nous avons affaire à l'une des plus importantes transactions financières jamais vues au Canada. Elle va provoquer des difficultés et des ennuis énormes à la plupart des Canadiens. Et pourtant, le ministre n'en dit pas un mot. Son projet de loi ne remédie en rien à la situation. Voilà la réalité que le ministre feint d'ignorer de manière commode, à dessein ou par ignorance.

Il est vrai que les fusions par conglomérat dépassent la portée du projet de loi C-91. Il n'existe aucune concentration horizontale ou intégration verticale entre Imasco ou Gulf et les sociétés qu'elles veulent acquérir, puisqu'elles n'ont aucun rapport les unes avec les autres. Ainsi, les dispositions du projet de loi relatives aux fusions ne s'appliquent absolument pas aux conglomérats. Cependant, il existe un rapport entre l'économie réelle, qui fabrique des biens et offre des services, et l'économie financière des intermédiaires, qui fournissent les capitaux.

Ce rapport a fait l'objet du Livre vert sur la réglementation des institutions financières canadiennes et des audiences du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes. Le Livre vert fait état des problèmes relatifs aux conglomérats financiers sous le contrôle de sociétés à exploitation diversifiée. Ses auteurs ont décidé de les regrouper sous l'appellation de sociétés financières à portefeuille et ont essayé de les réglementer en vue d'interdire certaines pratiques et d'imposer certaines restrictions dans d'autres secteurs. Toutefois, la nature du problème est désormais plus évidente. Les principales industries ont intégré des sociétés financières à portefeuille. Brascan possède Trilon, dont l'actif s'élève à 65 milliards de dollars. La Power Corporation possède la Financial Power Corporation, qui a des avoirs de 29.6 milliards de dollars. Imasco possède désormais Canada Trust, dont l'actif est supérieur à 20 milliards.